





De la recherche à l'action

Népal: Agenda national de recherche

Création d'une base de données probantes pour adopter des politiques éclairées de lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains



Bien que le Népal ait réalisé des progrès modérés dans la lutte contre le travail des enfants au cours de la dernière décennie, la dernière Enquête nationale sur le travail des enfants de 2018 a montré qu'il existait encore 1,1 millions d'enfants astreints au travail des enfants, soit plus de 15 pour cent de la population des 5-17 ans. Il n'existe pas de données représentatives au niveau national sur le travail forcé et la traite des êtres humains, et ce en dépit de la persistance de ces problèmes au Népal.

Avec l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD), la communauté internationale s'est engagée à mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes d'ici à 2025 et à éradiquer le travail forcé d'ici à 2030 (cible 8.7 des ODD). Il ressort clairement de la situation au Népal la nécessité d'une accélération substantielle des progrès à accomplir si l'on veut atteindre la cible 8.7 des ODD. En outre, l'impact économique du COVID-19 exerce une pression sans précédent sur les gouvernements et les familles, ce qui peut freiner les efforts déployés par les pays pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé.

Le choix des politiques à mettre en œuvre s'avère ainsi primordial pour atteindre la cible 8.7 des ODD, et un accès aisé à des données probantes et fiables est quant à lui indispensable pour documenter ces choix. Le nombre croissant de données probantes disponibles aux niveaux national et international permet de mieux appréhender la combinaison de politiques à mettre en œuvre pour réaliser de réels progrès dans la lutte contre le travail des enfants et ses causes profondes. Toutefois, il existe encore d'importantes lacunes qui entravent l'élaboration de telles politiques.

L'identification de domaines de recherche prioritaires est donc essentielle pour soutenir les efforts stratégiques du Népal visant à éliminer le travail des enfants et le travail forcé. C'est dans ce contexte qu'en 2020, le projet de l'OIT «De la recherche à l'action» (RTA) a lancé un processus d'élaboration d'un agenda national de recherche. Et c'est grâce à ce processus participatif, impliquant la communauté universitaire, des experts d'organisations internationales, des acteurs politiques, des ONG et des donateurs, que l'Agenda national de recherche du Népal a vu le jour.

Le processus au Népal



Inventaire des recherches existantes Un vaste inventaire des recherches sur le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains a été réalisé. Les principaux articles, études et rapports de recherche, y compris les évaluations d'impact, ont été répertoriés. Les résultats ont été résumés dans une bibliographie annotée afin de documenter les lacunes de données probantes nationales.

Une enquête en ligne et des entretiens avec des acteurs clés ont été menés entre décembre 2021 et janvier 2022. Le processus a impliqué des acteurs politiques, le monde de la recherche, des partenaires financiers et des parties prenantes locales. L'accent a été mis sur les questions de recherche prioritaires, les lacunes en matière de connaissances et de données, les priorités de financement et les contraintes



Définition des priorités de recherche



institutionnelles.

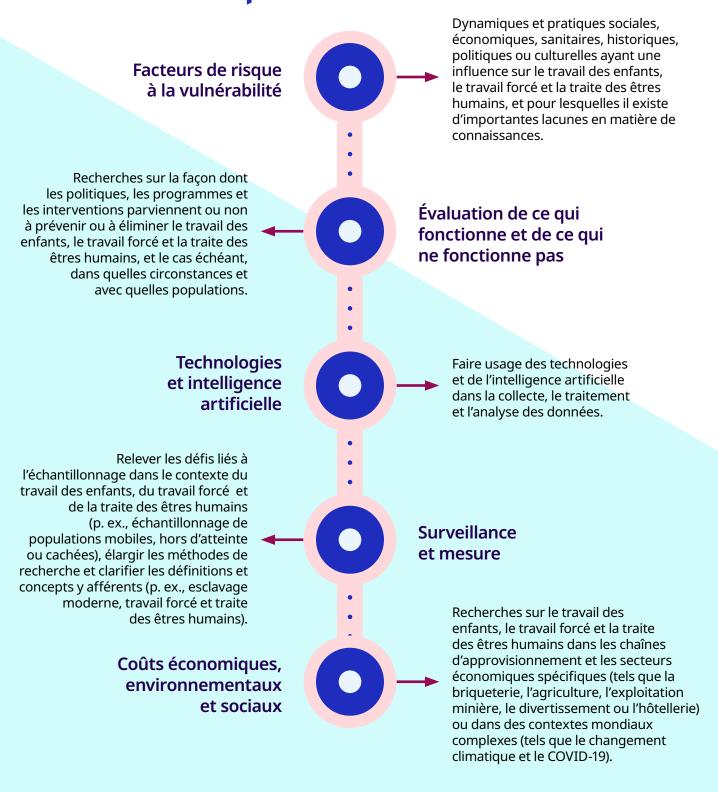
Organisation d'un atelier de consultation au niveau national Un atelier de consultation hybride a été organisé le 7 juin 2022 avec des représentants de la communauté universitaire nationale, des acteurs politiques, des partenaires financiers et des experts d'ONG et d'organisations internationales. Le co-Secrétaire du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a également participé en personne et formulé les observations finales. Les résultats de l'enquête et des entretiens avec les acteurs clés ont permis d'éclairer les discussions de l'atelier de consultation, à l'occasion duquel un projet d'agenda de recherche a été présenté, discuté et amendé.



Élaboration d'un Agenda national de recherche

L'Agenda de recherche a une durée limitée (de 3 à 5 ans) et devra être réexaminé en fonction des avancées obtenues et des problèmes rencontrés dans la réalisation de la cible 8.7 des ODD.

Cinq grands domaines thématiques



Une collecte plus ample et plus éthique des données s'avère avant tout nécessaire. Il faudrait envisager d'utiliser les données existantes, administratives ou autres, pour mieux appréhender ces questions, en particulier en matière de travail forcé et de traite des êtres humains. Des discussions multipartites devraient par ailleurs être organisées régulièrement.

Agenda principal

Thématique	Domaines/ dimensions clés	Questions de recherche connexes	Réponse politique/ programmatique
Facteurs de risque à la vulnérabilité	Migration	Quelle est la prévalence du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains parmi les migrants transnationaux (ou à l'intérieur de la région)?	Conditions de travail décentes/ programmes connexes (y compris le ciblage de services spécifiques) Politiques de protection sociale
	Informalité	Comment l'informalité et la pauvreté (multidimensionnelle et absolue) favorisent-elles le travail des enfants et le travail forcé?	
	Données démographiques	Quelles sont les caractéristiques du travail forcé, y compris la servitude pour dettes?	
	Mariage des enfants	Quelle est la relation entre le mariage des enfants et le travail des enfants?	
	Origine ethnique	Quel rôle jouent la race, l'origine ethnique ou tout autre statut minoritaire dans la vulnérabilité au travail des enfants et au travail forcé?	
	Violence familiale/sexiste	Quelle est l'efficacité de certains programmes existants sur les femmes et les enfants?	
	Santé physique et mentale	Quels sont les effets à long terme du travail des enfants dans les formes de travail (spécifiques) potentiellement dangereuses?	
Évaluation de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne	Développement des compétences (petite enfance)	Quelle est l'efficacité du programme de développement des compétences/petite enfance dans la réduction du travail des enfants et du travail forcé?	Compromiso legal Prácticas de contratación laboral Políticas educativas Programas de protección social y medios de subsistencia
pas	Campagnes de sensibilisation et d'information	Quel est l'effet des campagnes de sensibilisation sur les pratiques culturellement enracinées (telles que Haliyah Haruwa ou Charuwa) et sur les politiques mises en œuvre?	
	Formation professionnelle	Quel rôle peut jouer l'enseignement et la formation techniques et professionnels en PME dans la réduction du travail des enfants?	
	Contrôle et application de la loi	Quels sont les défis à relever dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et de la prestation des services visant l'élimination du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains?	
	Survivants du travail forcé et de la traite des êtres humains	Quelles sont les stratégies efficaces pour atténuer les traumatismes de ces expériences?	
	Programmes de protection sociale et de subsistance	Quels types de programmes sont (les plus) durables et efficaces pour protéger les enfants et les familles du travail des enfants et du travail forcé? Quels sont les aspects des programmes de protection sociale et de subsistance (p. ex. transferts en espèces, crédit, travail parental) qui affectent le travail des enfants et le travail forcé, et de quelle manière?	
Technologies et intelligence artificielle	Collecte éthique des données	Quel est l'impact des technologies et de l'intelligence artificielle sur la collecte de données dans un contexte spécifique?	Mécanismes d'identification et d'orientation
			Systèmes de surveillance des communautés
Surveillance et mesure	Échantillonnage	Quelle est la prévalence du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humain parmi la population sous- représentée?	Mécanismes d'identification et d'orientation
	Méthodes	Quel est l'investissement financier nécessaire pour aborder le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humain au Népal?	• Systèmes de surveillance des communautés
	Définitions et concepts (p. ex., esclavage moderne, travail forcé, traite des êtres humains)	Comment comparer les résultats et les procédures de collecte de données en fonction des différents concepts et définitions?	

Thématique	Domaines/ dimensions clés	Questions de recherche connexes	Réponse politique/ programmatique
Coûts économiques, environnementaux et sociaux	Changement climatique	Comment les catastrophes naturelles influencent-elles les risques de travail des enfants et de travail forcé?	Recrutement de main-d'œuvre Diligence raisonnable Liberté syndicale et négociation collective
	Chaînes d'approvisionne- ment	Quel est le rôle joué par les chaînes d'approvisionnement mondiales dans le travail des enfants et/ou le travail forcé (notamment dans les secteurs du divertissement et de l'hôtellerie)?	
	Secteurs économiques spécifiques	Quelle est l'influence des mécanismes de gouvernance sur des secteurs spécifiques (tels que la briqueterie, l'agriculture, l'exploitation minière, le divertissement ou l'hôtellerie)?	
	COVID-19	Quel a été l'impact du COVID-19 sur les facteurs déterminants du travail des enfants et du travail forcé?	

▶ Le Népal comme pays pionnier

En novembre 2018, le Népal a officiellement exprimé son intérêt à devenir un pays pionnier de l'Alliance 8.7 et à accélérer les efforts dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé. Pour ce faire, le Népal a identifié sept priorités pour atteindre la cible 8.7 des ODD. Ces priorités et le processus sont décrits dans le dernier Rapport d'avancement annuel de pays pionnier et sont énumérés ci-après:

- 1. Aligner les lois fédérales relatives au travail des enfants sur les lois nationales d'ici 2019 et assurer la cohérence entre les politiques relatives au travail des enfants et les lois sur l'éducation en matière d'âge des enfants, et ce afin d'établir un cadre juridique cohérent à l'échelle du pays.
- **2.** Établir des comités d'inspection du travail des enfants aux niveaux provincial et local, afin de compléter les systèmes d'inspection sur les lieux de travail.
- **3.** Renforcer les capacités de contrôle et créer des comités locaux de surveillance du travail des enfants et de retrait des enfants concernés.
- **4.** Déclarer 10 municipalités libres du travail des enfants d'ici à 2020 pour servir d'exemple aux autres municipalités.
- **5.** Réviser la Loi sur l'emploi à l'étranger de 2008 et autres lois connexes afin d'éliminer les lacunes à même d'ouvrir la voie aux abus.
- 6. Signer des accords bilatéraux avec les pays de destination afin de formaliser une responsabilité partagée sur les questions de recrutement de la main-d'œuvre et de protection des travailleurs migrants.
- 7. Intégrer le travail forcé et la traite des êtres humains aux collectes régulières de données et utiliser les bases de données y afférentes pour documenter les politiques à mettre en œuvre.

Appel à l'action



L'Agenda national de recherche du Népal offre à toutes les parties prenantes la possibilité d'entreprendre et de soutenir des recherches portant sur les domaines prioritaires identifiés.

À cette fin, toutes les parties prenantes contribueront à approfondir la compréhension des causes profondes du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains, et à documenter les politiques nécessaires pour progresser vers la réalisation de la cible 8.7 des ODD.

Dans chaque domaine thématique, quelques questions de recherche fondamentales ont été définies dans le but d'encourager les chercheurs, y compris les chercheurs novices, à s'en inspirer pour combler les lacunes en matière de données probantes. Cela permettra également aux praticiens et aux chercheurs d'affiner les questions de recherche afin de répondre aux priorités et aux besoins spécifiques de leurs domaines d'expertise.

Nous invitons et encourageons de nouvelles collaborations et approches innovantes pour mettre en œuvre l'Agenda national de recherche du Népal. Nous comptons également sur de futurs engagements financiers et techniques pour traduire la recherche en actions politiques et en solutions pour le développement durable.

Vos commentaires et autres retours sont les bienvenus! Si vous avez des suggestions ou des questions sur l'Agenda national de recherche du Népal, veuillez nous écrire à rtaproject@ilo.org avec l'objet suivant: «Agenda national de recherche du Népal».

► Le projet «De la recherche à l'action» (RTA)

Utiliser les connaissances pour accélérer les progrès dans l'élimination du travail des enfants et du travail forcé

Le projet de l'OIT «De la recherche à l'action» (RTA) vise précisément à combler le fossé entre la recherche et l'action dans le contexte de la conception de politiques et programmes afférents au travail des enfants, au travail forcé, et à la traite des êtres humains. Les principaux objectifs du projet consistent à améliorer l'accès aux données probantes, à faciliter l'appréhension des recherches disponibles et lacunes existantes, à améliorer la capacité de fournir des données probantes et à combler les lacunes, et à promouvoir un intérêt et un engagement renouvelés dans le domaine en question. Le projet RTA collabore étroitement avec la Division de la protection de l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM). Le projet RTA est financé par le Département du Travail des États-Unis (USDOL).

▶ Remerciements

Le projet RTA remercie le gouvernement du Népal. Le projet remercie également le Conseil consultatif international (CCI) de ses précieux conseils prodigués par le biais des multiples ateliers de consultation tenus jusqu'à présent. Le CCI est composé d'experts techniques de l'OIT, d'organisations internationales, d'organisations de travailleurs et d'employeurs, du Département du Travail des États-Unis (USDOL), de pays pionniers de l'Alliance 8.7, d'instituts nationaux de statistique, d'ONG internationales et de représentants du monde de la recherche.

▶ rtaproject.org

© Organisation internationale du Travail - 2022 Publié en novembre 2022

Sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Cette brochure a été élaborée dans le cadre du projet de l'OIT "De la recherche à l'action" (RTA) (GLO/18/20/USA), financé par le Département du Travail des États-Unis (USDOL) dans le cadre de l'accord de coopération no. IL-32462-18-75-K. Cent pour cent des coûts du projet sont financés par des fonds fédéraux, pour un total de 3,360,000 dollars des États-Unis. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques du Département du travail des Etats-Unis. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.